Mairie de Miramont-Sensacq (40320)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 05 SEPTEMBRE 2022 à 19H00

Le Conseil Municipal de la commune de Miramont-Sensacq s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT, Maire.

Date de la convocation: 30/08/2022

Nombre de Conseillers

En exercice:

11

Présents :

08

Votants:

08

<u>Étaient présents</u>: BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, THEUX Sabine.

Étaient Excusés: PORTASSAU Joël, DAVASAGAEN

Patricia, MOUNET Nathalie

Secrétaire de séance : THEUX Sabine

Ordre du jour :

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique contractuel
- DM Lotissement des Peupliers pour paiement d'une échéance d'emprunt
- Modification de la délibération 2022_07_02-DM N°1 Modification du montant du capital SIVU

Questions diverses

Liste des délibérations :

N°	Intitulé	Approuvée ou rejetée
2022_09_01	Création d'un emploi permanent d'adjoint technique contractuel	Approuvée
2022_09_02	DM Lotissement des Peupliers pour paiement d'une échéance d'emprunt	Approuvée
2022_09_03	Modification de la délibération 2022_07_02-DM N°1 Modification du montant du capital SIVU	Approuvée

1. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique contractuel

Il a été proposé la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de catégorie hiérarchique C à temps complet à raison de 35h/semaine, à compter du 6 septembre 2022.

Indice brut: 378

6e échelon

La personne sera chargée d'assurer les fonctions suivantes : l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Pour: 8

Contre: 0

Abstention:0

2. <u>DM Lotissement des Peupliers pour paiement d'une échéance d'emprunt</u>

Suite à l'augmentation du taux de l'emprunt n° 165598G, et afin d'honorer l'échéance de novembre, il y a lieu de prévoir une délibération :

Article 605 : - 1 129.00 €

Article 66111 : + 1 129.00 €

Pour: 8

Contre: 0

Abstention: 0

3. <u>Modification de la délibération 2022 07 02-DM N°1 Modification du montant du</u> capital SIVU

Délibération annulée et à remplacer

A la suite d'une erreur matérielle, il y a eu lieu de modifier la délibération comme suit :

20415332 (041) : Bâtiments et installations : 163. 54 €

168758 (041) : Autres groupements : 163.54 €

Ancien montant 225 144.04 €

Nouveau montant 225 307.58 €

La participation de la Commune a donc dû être modifiée à la suite d'une légère augmentation du capital de l'emprunt du SIVU.

Pour: 8

Contre: 0

Abstention: 0

4. Questions diverses

- La Poste : afin que la factrice puisse prendre une pause méridienne, La Poste nous demande un lieu pouvant l'accueillir. Le Conseil Municipal a proposé le Foyer Rural, et demande une participation pour les frais de chauffage.
- Conteneurs sanitaires : nous sommes en attente de réponses concernant les offres de prix.

- Eglise de Sensacq : après nettoyage, l'église a été réouverte suite aux travaux de toiture. Il faut prévoir un budget pour des travaux de peinture.
- Photovoltaïque : RDV le 14/09/22 avec SOLVEO.
- PLUi : réunion le 15/09/22
- A65 : RDV pour connaître les obligations des délaissés
- Demande de CLAVE Audrey : à suite d'un enrobé réalisé chez elle, et lors de la tonte, l'herbe va dans sa cour. Ne faudrait-il pas faire une bande en cailloux ?

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.

Approuvé en séance du 17 octobre 2022

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Maire	BEAUMONT	Pascal	55.
Secrétaire de séance	THEUX	Sabine	Cheus: